



C.PCT 988
211

Le 14 mai 2004

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que les services Internet du Système de communication de documents du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) sont maintenant prêts à être assurés à tous les offices des États contractants du PCT.

Les documents pouvant être obtenus grâce à ce système comprennent les brochures (premières publications et republications), les documents de priorité, les rapports d'examen préliminaire international (IPER), les traductions en anglais des rapports d'examen préliminaire international, les déclarations et les formulaires relatifs à la situation juridique de la demande internationale (IASF).

Les services Internet inhérents au système permettent aux offices de consulter les documents susmentionnés et de les commander sous la forme de leur choix (sur CD ou DVD, sur papier, ou encore par transmission sur l'Internet grâce à un protocole de transfert sécurisé de fichiers (SFTP)). Les commandes de documents peuvent être saisies manuellement dans le système par les offices à l'aide d'un logiciel de navigation sur le Web, ou peuvent être téléchargées dans le système au moyen d'un fichier en langage de balisage extensible (XML) référençant les documents à commander (fichier qui doit être créé hors ligne par les offices).

Comme il est expliqué dans la circulaire C.PCT 962, ces services ont été mis à l'essai au sein d'un certain nombre d'offices pendant plusieurs mois au cours d'une phase pilote. Les résultats de ces essais ayant été concluants, le système est désormais prêt à être mis en place progressivement dans tous les offices intéressés.

/...

Le Bureau international prendra prochainement contact avec votre office pour étudier plus en détail les modalités de mise en œuvre du système. Entre-temps, toute question concernant ce système peut être adressée à Mme Viviane Gross, administratrice adjointe chargée de l'appui aux opérations du PCT (adresse électronique : viviane.gross@wipo.int; tél. : +41 22 338 99 66).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Francis Gurry
Vice-directeur général